SENAT.

Séance du mardi, 27 novembre 1906.

Présidence de l'honorable M. RAOUL DANDURAND.

La séance s'ouvre à trois heures.

Prière et affaires courantes.

CORRESPONDANCE RELATIVE A LA CARABINE ROSS.

MOTION.

L'honorable M. LANDRY propose :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat:

Copie de toute correspondance échangée entre le Gouvernement et la compagnie de carabines Ross ou tout autre association ou corps militaire ou personne quelconque ou entre les différents départements de l'aoministration, au sujet de la carabine Ross, des inspections qu'elle a subies, des améliorations qui ont été suggérées, des plaintes qui ont été portées, ou des rapports qui ont été faits.

La motion est adoptée.

LA "ROSS RIFLE COMPANY".

INTERPELLATION.

L'honorable M. LANDRY demande au gouvernement :

1° Au 1er novembre de la présente année combien le Gouvernement avait-il accepté de carabines de la compagnie de carabines Ross (a) du modèle n° I ? (b) du modèle n° II ?

2° De ce nombre combien y en a-t-il de chaque modèle qui ont été acceptées depuis le 1er

mai dernier?

3° Combien le Gouvernement a-t-il payé jusqu'au 1er novembre courant pour toutes les carabines qu'il a acceptées de la compagnie de carabines Ross distinguant les paiements faits pour le modèle n° I et les paiements faits pour le modèle n° II?

4° De ces paiements quel montant faut-il déduire pour les sommes qui ont été payées entre le 1er mai et le premier novembre de l'année

courante?

5° Au premier novembre courant quel était le montant avancé par le Gouvernement à la compagnie comme paiement anticipé pour des carabines en voie de confection mais non encore acceptées par le Gouvernement?

L'honorable sir RICHARD CART-WRIGHT: En réponse à la première question de l'honorable sénateur, je dirai que 10,500 carabines du modèle n° 1 ont été adoptées, et 9,000 du modèle n° 2. En réponse à la deuxième question, je dirai que 3,000 carabines du modèle n° 1 et 6,000 du modèle n° 2 ont été adoptées. En réponse à la troisième question, je dirai que \$262,-

500 ont été payées comme acompte sur le prix des carabines du modèle n° 1 et \$225,-000 comme acompte sur le prix des carabines du modèle n° 2. En réponse à la quatrième question, je dirai qu'il a été payé comme acompte sur le prix des carabines du modèle n° 1 \$75,000 et \$150,000 comme acompte sur le prix des carabines n° 2. En réponse à la cinquième question, je dois dire que \$412,322.51 ont été payées, sur les certificats respectifs de l'inspecteur et du comptable de la compagnie, comme acompte sur le prix des 32,500 carabines commandées et en voie de fabrication.

L'ADRESSE.

REPRISE DU SENAT.

L'ordre du jour appelle :

Reprise du débat ajourné relativement à la prise en considération du discours de Son Excellence le Gouverneur général à l'ouverture de la troisième session du dixième Parlement.—(L'honorable M. Scott.).

L'honorable M. SCOTT: Je désire sincèrement approuver les remarques qu'a faites l'honorable chef de l'opposition au début du discours qu'il a prononcé hier soir, et au cours desquelles il a félicité le proposant et le secondeur de l'adresse de la manière dont ils se sont acquittés de la tâche qui leur avait été confiée. L'honorable sénateur qui a proposé l'adresse a occupé longtemps une haute position dans le monde financier et industriel, et la Chambre doit se féliciter aussi de le compter au nombre de ses membres. C'est un homme qui connait les affaires du pays probablement aussi bien que la plupart de ceux qui siègent aujourd'hui dans le Sénat. Mon honorable ami, le plus jeune sénateur, comme il se nomme lui-même, peutêtre le plus jeune en âge aussi des membres de la Chambre, a rempli sa tâche d'une manière qui lui fait le plus grand honneur. Il fait prévoir qu'il deviendra un membre du parlement des plus importants. Il est d'une ville qui a de grandes aspirations, Edmonton, qui grandit très rapidement, et qui promet de devenir un grand centre commercial du Nord-Ouest. Je regrette de ne pouvoir approuver aucune des observations qu'a faites l'autre honorable sénateur. Je ne crois pas que ses remarques lui aient fait honneur, ni qu'elles aient été dignes du discours prononcé dans l'assemblée législative devant laquelle il a parlé. Il a fait à la légère allusion au premier ou au deuxième